



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**56<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 6 décembre 2010, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président* : M. Deiss ..... (Suisse)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Points 117 et 118 de l'ordre du jour

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Le Président** : La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une question importante, qui est inscrite à l'ordre du jour depuis plusieurs sessions. À cet égard, je remercie S. E. l'Ambassadrice Sanja Štiglic et S. E. l'Ambassadeur Jorge Argüello pour leur coprésidence efficace du Groupe de travail spécial de la soixante-quatrième session sur la revitalisation. Leurs efforts ont notamment abouti à l'adoption du rapport du Groupe de travail (A/64/903) et de la résolution 64/301 de l'Assemblée générale. Ces documents seront utiles à notre discussion aujourd'hui.

Je l'ai dit à plusieurs reprises depuis le début de cette session : ma vision est celle d'une Assemblée générale forte, qui soit le lieu principal du débat mondial. J'ai constaté avec satisfaction que cette vision est largement partagée. La tenue des débats informels avant et après le sommet du Groupe des Vingt (G-20), comme nous l'avons fait le 22 octobre et le 16 novembre derniers, afin d'établir un pont entre le G-20 et l'Assemblée générale, est l'un des aspects de la réaffirmation du rôle central de notre Organisation dans la gouvernance mondiale.

Un autre aspect, tout aussi important, est de s'assurer que notre Organisation est à même de relever le défi et d'entreprendre les réformes nécessaires. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en fait partie.

Un certain nombre d'avancées ont déjà été faites. Par exemple, le fait que le Président de l'Assemblée générale soit élu au moins trois mois avant son entrée en fonction lui permet de mieux se préparer à la tâche. De même, la prérogative du Président d'organiser des débats thématiques informels est un bon moyen pour positionner l'Assemblée générale dans le débat mondial et assurer une relation de travail efficace avec l'ensemble des acteurs de la gouvernance mondiale.

J'ai aussi eu, depuis mon entrée en fonctions, des entretiens réguliers avec tous les Présidents du Conseil de sécurité et avec le Président du Conseil économique et social. Mais, comme le constate le projet de résolution soumis à discussion aujourd'hui, des progrès doivent encore être faits sur un grand nombre de points, qui vont de la procédure de nomination du Secrétaire général aux méthodes de travail de l'Assemblée.

L'importance de ces dernières ne doit pas être sous-estimée. Un programme trop chargé risque de nuire à la qualité du débat. L'organisation de trop nombreuses réunions de haut niveau, par exemple, dilue l'attention qui est portée à chacune. J'ai, dans ce contexte, suivi avec beaucoup d'attention les efforts

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



faits par la Deuxième Commission pour rationaliser son ordre du jour. Je suis persuadé que ceci est un exemple à suivre pour l'Assemblée générale.

L'initiative est entre les mains de l'Assemblée. J'attends que ressorte du débat d'aujourd'hui une volonté claire d'avancer, et des pistes à suivre sur les initiatives à prendre pour la revitalisation de l'Assemblée. Ceci donnera des orientations utiles au nouveau Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale dont leurs excellences les Ambassadeurs Dalius Čekuolis et Camillo Gonsalves ont accepté de diriger les travaux. Je les en remercie tout particulièrement et je les assure de mon soutien dans leur travail.

**M. Grauls** (Belgique): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie tout d'abord votre prédécesseur, M. Ali Treki, Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, ainsi que M<sup>me</sup> Sanja Štiglic et M. José Argüello, respectivement Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine, pour le travail qu'ils ont accompli en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Union européenne vous remercie également, Monsieur le Président, de la prompte nomination du Représentant permanent de la République de Lituanie, M. Dalius Čekuolis, et de celle du Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, M. Camillo Gonsalves, en tant que Coprésidents du Groupe de travail.

Monsieur le Président, vous avez consacré votre discours d'ouverture du débat général de la soixante-cinquième session au rétablissement du rôle central des Nations Unies et de l'Assemblée générale dans la gouvernance mondiale (voir A/65/PV.11). Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez souligné que, trop souvent, l'opinion publique perçoit l'Assemblée générale comme une enceinte impuissante et sans réel

impact. Vous avez exprimé le souhait que cette soixante-cinquième session démontre que l'Assemblée générale est capable de faire une différence. L'Union européenne partage votre franche évaluation de la situation.

Néanmoins, le changement auquel vous appelez ne se fera pas sans efforts. L'Assemblée générale ne pourra donner tort aux sceptiques et se retrouver au cœur de la gouvernance mondiale qu'à la condition que les États Membres affirment leur volonté de revoir leurs habitudes et leurs méthodes de travail pour se concentrer pleinement sur les questions qui préoccupent l'opinion publique et la communauté internationale dans son ensemble.

Cet exercice supposera quelques choix douloureux de révision des priorités et des méthodes de travail de l'Assemblée générale, notamment en termes de rationalisation et de réduction du nombre de résolutions. Ces efforts devraient néanmoins nous permettre de nous consacrer davantage aux débats politiques de fond sur des questions émergentes au sujet desquelles les Nations Unies, et l'Assemblée générale en particulier, sont appelées à se prononcer.

L'Union européenne se tient résolument à vos côtés dans vos efforts de revitalisation de l'Assemblée générale et réaffirme son soutien au multilatéralisme dont les Nations Unies sont un acteur central. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur il y a un an, souligne encore davantage cet aspect. Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies demeure, dès lors, une des principales priorités de l'Union européenne.

L'Union européenne est convaincue que l'Assemblée générale – qui est l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies – devrait démontrer sa pertinence en se concentrant sur des questions qui relèvent de l'intérêt des États Membres, de la communauté internationale dans son ensemble et de l'opinion publique.

L'Union européenne a toujours considéré qu'il était essentiel de développer des initiatives concrètes visant à améliorer les performances de l'Assemblée générale. C'est pour cette raison que nous accueillons avec satisfaction le fait que le dernier rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale (tel que requis par la résolution 64/301) comprenne un réexamen approfondi du tableau d'inventaire de toutes les propositions pertinentes à ce sujet ainsi que l'état de leur mise en œuvre.

Le débat portant sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission qui s'est tenu à l'ouverture des travaux de cette commission durant cette soixante-cinquième session est un autre exemple d'avancées concrètes dont l'Union européenne se félicite. Cette initiative devrait être étendue à d'autres commissions.

Pour conclure, Monsieur le Président, l'Union européenne tient à souligner le rôle fondamental que joue le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale et continuera à s'engager de manière pragmatique dans les travaux de ce groupe. À cet égard, l'Union européenne se réjouit de contribuer à l'élaboration d'un plan de travail.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

L'ASEAN continue de penser que l'Assemblée générale est le premier organe décisionnel et représentatif de l'ONU. Elle reconnaît que le rôle de l'Assemblée générale est de traiter des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi l'ASEAN insiste sur la nécessité impérieuse de revitaliser les travaux de l'Organisation en vue de continuer à renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Cela nécessite l'engagement et la volonté politique de l'ensemble des États Membres et doit être fait d'une manière globale, ouverte et transparente.

À cet égard, l'ASEAN se joint à l'appel lancé en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 64/301, adoptée le 13 septembre 2010, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. L'ASEAN apprécie les efforts du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale qui a produit un rapport publié sous la cote A/64/903, le 8 septembre 2010.

L'ASEAN ne saurait trop souligner l'importance vitale de la communication d'informations, de la coopération et de la coordination entre les principaux organes de l'ONU. Par conséquent, l'ASEAN est favorable entre autres choses à ce que des réunions périodiques continuent de se tenir entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du

Conseil économique et social, ainsi que les réunions informelles du Président du Conseil de sécurité avec tous les États Membres avant l'élaboration du rapport annuel du Conseil, comme cela a été le cas en 2008, 2009 et 2010. Nous appuyons les efforts visant à promouvoir des relations de travail constructives, efficaces et équilibrées entre les principaux organes de l'ONU, en particulier entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, tel que prévu à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats, devoirs et fonctions respectifs.

Il demeure essentiel pour le processus de revitalisation de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Il s'agit notamment de renforcer sa mémoire institutionnelle, de lui allouer des ressources budgétaires suffisantes conformément aux procédures en vigueur, et de mettre à la disposition du Président des services de sécurité et de protocole et un espace de bureau adéquats, dans la mesure des moyens disponibles. À cet égard, l'ASEAN estime qu'il est nécessaire d'assurer la mise à la disposition de ce bureau des ressources suffisantes ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources financières et humaines, pour afin d'améliorer son important travail.

La sélection et la nomination du Secrétaire général sont des questions qui revêtent également beaucoup d'importance pour la communauté internationale. L'ASEAN estime que cette question doit être abordée de façon globale et dans la transparence afin de faire participer tous les États Membres, en tenant dûment compte du roulement régional et du principe de l'égalité des sexes.

L'ASEAN exhorte les États Membres à respecter strictement l'Article 97 de la Charte, ainsi que les dispositions des résolutions 11 (I) du 24 janvier 1946 et 51/241 du 31 juillet 1997 de l'Assemblée générale, qui se rapportent au rôle qu'elle joue dans la nomination du Secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité. Par ailleurs, nous encourageons le Président de l'Assemblée générale à tenir des consultations avec les États Membres en vue d'identifier et d'approuver les candidats potentiels, puis de communiquer les résultats au Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale doit jouer un rôle plus actif dans l'examen des questions d'intérêt commun pour la communauté internationale, notamment dans les

domaines de la paix et de la sécurité internationales et de l'économie, ainsi que des questions ayant trait à la nouvelle architecture de consolidation de la paix, qui a contribué considérablement à la réalisation des buts et principes de la Charte et des objectifs de l'Organisation.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Assemblée générale de convoquer des réunions au moment opportun en cas de crise mondiale, comme la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue en juin 2009. L'ASEAN encourage l'Assemblée à faire encore davantage fond sur ces pratiques.

Dans le monde d'aujourd'hui caractérisé par des interactions entre de multiples parties prenantes, il est essentiel de revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale afin de contribuer à renforcer la représentation légitime et universelle des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. L'ASEAN est déterminée à œuvrer activement et constructivement avec tous les autres partenaires à cette fin.

**M. Benmehidi** (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, le Mouvement des pays non alignés voudrait féliciter le Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, et le Représentant permanent de la République de Lituanie, S. E. l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, pour leur nomination en tant que cofacilitateurs du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session. Je voudrais également remercier au nom des membres du Mouvement la Représentante permanente de la Slovénie, S. E. l'Ambassadrice Sanja Štiglic, et le Représentant permanent de l'Argentine, S. E. l'Ambassadeur Jorge Argüello, pour l'excellente façon dont ils ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pendant la soixante-quatrième session.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance qu'il accorde à la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que la validité et la pertinence de sa position de principe concernant ce processus. Le Mouvement souligne que le processus de revitalisation est d'ordre politique et a pour principal but de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant

que principal organe délibérant, politique et représentatif de l'ONU, ainsi que sa place au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Il faut donc mener ce processus d'une manière inclusive, transparente et efficace.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que les États Membres doivent respecter pleinement les fonctions et les pouvoirs de chacun des organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, et préserver l'équilibre qui existe entre ces organes conformément aux fonctions et pouvoirs respectifs que leur confère la Charte. À cet égard, le Conseil de sécurité doit respecter pleinement l'ensemble des dispositions de la Charte, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent sa relation avec le Conseil et avec les autres organes principaux.

Le Mouvement des pays non alignés exprime de nouveau sa préoccupation, soulevée aux sessions précédentes, face aux tentatives continues du Conseil d'empiéter sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. L'Article 24 de la Charte ne confère nullement au Conseil l'autorité d'examiner des questions qui relèvent des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'élaboration des politiques, a pour rôle essentiel et pour attribution de concevoir le cadre, de définir les principes et de fixer les objectifs de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses multiples organismes, institutions et programmes.

L'Assemblée générale doit continuer à jouer son rôle et à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la définition des priorités des Nations Unies s'agissant d'examiner toutes les questions budgétaires et administratives et les réformes, y compris son pouvoir absolu d'affecter ou de réaffecter les ressources humaines et financières et de nommer les hauts fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet égard, il convient de respecter les prérogatives de l'Assemblée en tant que principal organe de supervision de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la gestion et l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix.

Tout en se déclarant disposé à maintenir son appui à tous les efforts qui sont faits pour renforcer le rôle central et les pouvoirs de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés tient à exprimer son opposition à toutes les stratégies qui cherchent à saper ou minimiser les réalisations de l'Assemblée générale, porter atteinte à son rôle et à son fonctionnement, ou qui remettent en cause son utilité et sa crédibilité.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption de la résolution 64/301 en septembre dernier, en vertu de laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres choses, de créer le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale chargé de débattre des questions liées à la revitalisation de l'Assemblée générale à la présente session, et d'évaluer en particulier l'état de mise en œuvre des résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée sur cette question.

Tout en confirmant la validité et la pertinence de toutes ses positions, le Mouvement réaffirme qu'il est prêt à contribuer de manière efficace et constructive aux travaux du Groupe de travail afin de trouver les moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Un examen complet de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée et l'identification claire des causes sous-jacentes qui expliquent toute absence d'application sont de la plus haute importance pour éliminer progressivement les contraintes qui continuent d'empêcher le processus de revitalisation de l'Assemblée de se développer totalement.

Il est évident que, bien que les prérogatives du Président de l'Assemblée générale n'aient pas changé, son rôle et ses activités ont considérablement évolué au fil des ans qu'il s'agisse de s'adapter aux activités et initiatives de plus en plus nombreuses de l'Assemblée ou bien de s'acquitter de fonctions officielles et protocolaires et d'assurer aux travaux de l'Assemblée une visibilité accrue. Le Mouvement est d'avis que cette augmentation de la charge de travail doit s'accompagner des ressources humaines et financières nécessaires.

Le Mouvement rappelle, à cet égard, que dans la résolution 64/301, le Secrétaire général est prié de lui soumettre, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, des propositions tendant à revoir les crédits accordés au Bureau du Président de l'Assemblée générale, et

souligne l'importance de garantir l'efficacité du Bureau du Président, notamment par le renforcement de sa mémoire institutionnelle. Tout en notant avec satisfaction les progrès déjà enregistrés à cet égard, nous sommes d'avis qu'un effort particulier doit être consacré à l'application des résolutions déjà existantes sur la question ainsi qu'à l'identification, au cours des prochaines discussions du Groupe de travail, des moyens de poursuivre progressivement et avec détermination cet objectif.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de procéder à une sélection du Secrétaire général plus transparente et incluant davantage tous les États Membres, afin de permettre à l'Assemblée générale de participer avec efficacité et efficience à la sélection et à la nomination du Secrétaire général, conformément à la Charte de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés pense que, conformément à l'Article 97 de la Charte, une mesure pratique pour renforcer le rôle de l'Assemblée dans le processus de sélection consisterait à encourager celle-ci à consulter les États Membres en vue d'identifier et d'approuver des candidats. Une présentation formelle devant l'Assemblée des candidatures à la fonction de Secrétaire général permettra sans aucun doute d'interagir de manière utile et efficace avec les États Membres. Le Président de l'Assemblée générale pourrait, à cette fin, convoquer une séance de l'Assemblée pour un échange de vues et un dialogue avec tous les candidats. Le résultat des consultations, comprenant une éventuelle approbation des candidats, devrait ensuite être transmis au Conseil de sécurité.

Le Mouvement des pays non alignés est en outre conscient que ce mécanisme, une fois adopté, nécessitera une période de transition et pourrait ne pas être immédiatement applicable dès le prochain processus de sélection et de nomination du Secrétaire général.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une Assemblée générale revigorée, exerçant pleinement son rôle et son autorité dans un environnement plus réactif, contribuerait sensiblement au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance internationale et au renforcement du multilatéralisme. Le Mouvement des pays non alignés est disposé à coopérer et à ouvrir avec les autres délégations une discussion fructueuse et constructive

de manière globale, approfondie et transparente sur cette question de l'ordre du jour.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer la satisfaction de l'Égypte quant à votre décision d'inclure la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dans les principales priorités et en tant qu'élément essentiel du thème de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session, « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ».

Je saisis cette occasion pour remercier également S. E. l'Ambassadrice Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et S. E. l'Ambassadeur Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine, de leur excellent travail et de leur dévouement en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-quatrième session, et pour assurer les Coprésidents nouvellement nommés du Groupe de travail spécial à la soixante-cinquième session, S. E. l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, et S. E. l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de notre plein appui en vue de poursuivre plus avant le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je tiens à associer l'Égypte à la déclaration prononcée par S. E. le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et à mettre en lumière certaines observations supplémentaires que l'Égypte juge nécessaires au succès du processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

Depuis 1993, les États Membres ont adopté par consensus plus de 16 résolutions consécutives contenant des mesures spécifiques concertées visant à améliorer et à renforcer les travaux de l'Assemblée générale en tant que principal organe directeur, de délibération et de représentation de l'ONU, et à accroître son rôle dans le processus de mise en place de normes et de codification du droit international.

Malheureusement, ces mesures concertées n'ont pas été appliquées. Par ailleurs, nous ne sommes pas parvenus à atteindre les principaux objectifs fixés aux paragraphes pertinents de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Aucun résultat

concret n'a été obtenu sur cette question importante jusqu'à présent. Cela est dû principalement au manque de volonté politique pour faire en sorte que l'Assemblée générale joue son rôle de premier plan dans le plein respect de l'équilibre délicat fixé par la Charte entre tous les organes principaux, en particulier s'agissant du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi l'Égypte pense que la première mesure essentielle à mettre en œuvre pour faire progresser le processus de revitalisation de l'Assemblée générale serait de s'attacher à appliquer toutes les résolutions existantes adoptées par consensus sur ce sujet, ainsi que les nouvelles propositions adoptées au cours de la session actuelle. À cet égard, et conformément au paragraphe 3 de la résolution 64/301, nous espérons que le Groupe de travail spécial procédera à un examen complet de l'état d'avancement de l'application des résolutions précédentes et que le Secrétaire général présentera une mise à jour sur l'état d'avancement de l'application de toutes ces résolutions, ainsi que des propositions spécifiques tendant à garantir leur pleine application.

La relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doit être centrée sur la mise en œuvre par les deux instances de leurs mandats respectifs. Malheureusement, le Conseil de sécurité continue d'empiéter sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale en de nombreux aspects. Par ailleurs, l'Assemblée ne s'acquitte pas entièrement – parfois n'en ayant pas la possibilité – de ses responsabilités fixées par la Charte.

L'Assemblée générale doit assumer activement son rôle et répondre aux nouvelles situations qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, comme le stipulent les Articles 10 à 14 et 35 de la Charte des Nations Unies, et elle doit utiliser les procédures énoncées aux points 7, 8, 9 et 10 du règlement de l'Assemblée, qui permet une action rapide et urgente de celle-ci, tout en gardant à l'esprit que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'adoption de la résolution 63/301 sur la situation au Honduras, et des résolutions 64/10 et 64/254 sur la suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza, sont des exemples clairs de la capacité de l'Assemblée générale à prendre l'initiative sur des

questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales sans empiéter sur la compétence du Conseil de sécurité. Cette tendance au sein de l'Assemblée générale et au niveau de son président doit être encouragée et même renforcée, en particulier lorsque le Conseil de sécurité ne réussit pas à traiter des cas de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes contre l'humanité, de violations graves du droit international humanitaire et de cessation des hostilités entre belligérants, comme il relève de sa responsabilité principale et conformément aux paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005.

La réforme du Conseil de sécurité est, dans le même temps, essentielle pour qu'il devienne plus démocratique grâce à son élargissement et à l'élimination complète du veto, en commençant par les cas de crimes graves. L'atteinte de cet objectif renforcera la détermination des membres permanents du Conseil, notamment des nouveaux membres permanents, et de tous les membres de l'Assemblée générale à protéger les peuples de crimes aussi atroces.

L'Égypte souligne que l'Assemblée générale demeure l'organe principal chargé d'examiner les activités des organes subsidiaires, notamment le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, conformément aux résolutions pertinentes. Le 29 octobre, le processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix par l'Assemblée s'est achevé sur un consensus (voir A/65/PV.41) et l'Égypte souligne que le résultat du processus d'examen du Conseil des droits de l'homme doit également être adopté par consensus.

L'Assemblée générale devrait également multiplier les échanges avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé sur les questions pertinentes. À cet égard, l'Égypte se félicite des mesures prises par le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session pour organiser des débats thématiques sur des sujets tels que l'eau, le désarmement, la non-prolifération et les opérations de maintien de la paix, qui ont contribué de manière positive à sensibiliser le public à l'existence de l'Assemblée et à en améliorer la visibilité. Nous vous félicitons également, Monsieur le Président, de poursuivre cette pratique, en commençant par le débat thématique sur la réduction des risques de catastrophe en février 2011, qui sera suivi par d'autres débats sur le renforcement du rôle central de l'ONU

dans la gouvernance mondiale et sur d'autres questions.

Il est également essentiel d'assurer l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, notamment en renforçant la mémoire institutionnelle du Bureau. À cet égard, nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général soumette, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un rapport tendant à revoir les crédits accordés au Bureau du Président pour que l'Assemblée générale puisse prendre une décision, garantissant que les ressources humaines et financières allouées au Bureau soient à la mesure de la charge de travail accrue de l'Assemblée.

Le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général devient de moins en moins transparent et inclusif au fil des années. L'Article 97 de la Charte stipule clairement que « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». Toutefois, le Conseil de sécurité – en particulier, les membres permanents – ont assumé un rôle trop important dans ce processus au fil des années, ce qui constitue un exemple parmi d'autres de l'empiètement du Conseil sur les prérogatives de l'Assemblée.

Par ailleurs, il a été démontré que la résolution 11 (I) de 1946 ne répond pas de manière satisfaisante aux préoccupations de plus en plus vives des États Membres. C'est pour cette raison qu'il faut améliorer de toute urgence le processus actuel grâce à une mise en œuvre véritable des dispositions pertinentes des résolutions 51/241 et 60/286 de l'Assemblée. Cela permettra à l'Assemblée de s'impliquer davantage dès les premières étapes du processus de sélection quand les candidats à ce poste clef sont identifiés. On ne doit pas avoir recours au veto pour la sélection du Secrétaire général.

En revanche, le rapport du Corps commun d'inspection sur la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, publié sous la cote JIU/REP/2009/8, doit servir de base solide pour les débats entre les États Membres, dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, pour trouver une façon de renforcer le rôle de l'Assemblée dans la sélection du Secrétaire général.

Nous ne devons pas seulement nous intéresser aux procédures et aux méthodes de travail, mais plutôt aux mesures de fond. La meilleure façon de renforcer et de promouvoir le multilatéralisme est donc de revitaliser l'Assemblée générale en identifiant et appliquant des mesures supplémentaires pour renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et sa productivité, en s'appuyant sur les résolutions et sur les progrès accomplis lors des sessions précédentes. Puisque la crédibilité de l'ONU et sa capacité à s'acquitter de ses responsabilités dépendent de plus en plus de la capacité de l'Assemblée d'exercer ses prérogatives institutionnelles, l'Égypte souligne qu'il est urgent de faire preuve d'une ferme volonté politique nécessaire pour appuyer une bonne gouvernance internationale fondée sur l'égalité, la transparence et la responsabilisation.

**M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) :** Ma délégation appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous tenons à faire des observations supplémentaires à titre national.

Premièrement, nous saluons le travail remarquable des Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pendant la soixante-quatrième session et nous nous félicitons de la publication du rapport A/64/903 du Groupe de travail spécial et de l'adoption de la résolution 64/301. Nous félicitons également les Ambassadeurs de Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir assumé la coprésidence du Groupe de travail spécial pendant la soixante-cinquième session et nous les assurons une nouvelle fois de toute notre coopération et de toute notre aide.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément déterminant d'une réforme véritable de l'Organisation des Nations Unies. Tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement ses prérogatives et ses fonctions, nous ne pourrons pas être satisfaits de notre travail. On ne pourra pas parler d'une Organisation capable de répondre à la configuration actuelle des relations internationales sans placer l'Assemblée générale au centre du débat et des activités multilatérales.

Le problème principal qui se pose concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est lié au manque de volonté politique de certains États qui prétendent imposer leurs intérêts politiques étriqués à l'opinion démocratique majoritaire de la communauté

internationale. C'est pour cette raison que la revitalisation de l'Assemblée n'est pas une question technique, comme le prétendent certains, mais une question essentiellement politique.

Telle est la clef qui permet d'aborder des questions aussi cruciales que la non-application de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui, tout en constituant un corps normatif important, n'en demeurent pas moins sans vie dans de nombreux cas. Ceci s'applique aussi aux nombreuses résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée, dont le niveau d'application est très limité.

Il faut accorder une attention toute particulière à la mise en œuvre des résolutions et des recommandations relatives à l'élection du Secrétaire général et à la recherche de mesures pratiques pour garantir leur application. Comme nous l'avons affirmé à d'autres occasions, la revitalisation de l'Assemblée générale ne peut se limiter à des discours. L'Assemblée générale jouit de toutes les prérogatives légales nécessaires pour agir et nous espérons que le Groupe de travail spécial adoptera pour cette année un programme de travail large et souple qui nous permettra de parvenir à des résultats concrets.

Il faut garantir un équilibre adéquat entre les organes principaux de l'ONU, conformément à la Charte. Nous sommes plus particulièrement préoccupés par les tentatives fréquentes du Conseil de sécurité d'établir des normes et des définitions juridiques sans tenir compte du fait qu'en vertu de l'Article 13 de la Charte, la responsabilité du développement progressif du droit international et de sa codification appartient exclusivement à cette assemblée générale. Ces tendances dangereuses et les tentatives d'élargir l'ordre du jour du Conseil de sécurité au-delà de son domaine de compétence doivent cesser immédiatement parce qu'elles constituent notamment des violations flagrantes des dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU et le plus représentatif. Sa composition et son caractère démographique lui confèrent sa légitimité et son autorité, car elle est l'expression ultime de l'égalité souveraine entre les États. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une question de la plus haute importance.



Seul un organe tel que l'Assemblée générale peut s'attaquer aux problèmes mondiaux d'aujourd'hui qui, pour être traités, nécessitent plus que les capacités limitées d'un État ou même d'un groupe d'États, aussi puissants pensent-ils être. Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, auxquelles chacun doit contribuer. Si nous ne parvenons pas à le faire, l'humanité pourrait en payer le prix de son existence. L'Assemblée générale est le seul organe en mesure de coordonner de tels efforts.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom de l'Inde dans le cadre du débat commun d'aujourd'hui. Nous pensons que la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a pris une importance de plus en plus grande ces dernières années. Ma délégation estime donc encourageant, Monsieur le Président, que vous ayez choisi pour thème du débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, en septembre de cette année, « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». Nous voudrions qu'il soit pris note de notre satisfaction à cet égard. Nous saluons également l'attention personnelle que vous prêtez à une réforme institutionnelle absolument nécessaire, en particulier à la réforme du Conseil de sécurité et à la revitalisation des travaux du Conseil de sécurité.

La position de ma délégation concernant la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est fondée sur la ferme conviction que celle-ci ne sera possible que lorsque la position de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU sera respectée tant dans la lettre que dans l'esprit. L'Assemblée générale doit jouer un rôle de chef de file dans la fixation de l'agenda mondial et dans la restauration du rôle central de l'ONU s'agissant de définir des approches multilatérales pour régler les problèmes transnationaux. C'est le rôle prévu à l'Article 10 de la Charte des Nations Unies: l'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la présente Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la présente Charte, à savoir le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et la Cour internationale de Justice, ainsi que le Secrétariat.

Ma délégation a participé activement aux délibérations du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale durant sa soixante-quatrième session. Nous avons apporté différentes contributions au cours des réunions organisées à la précédente session. Ces contributions ont été faites dans un esprit d'engagement constructif et nous sommes heureux qu'elles aient été prises en considération au cours des négociations qui ont abouti à l'adoption de la résolution 64/301.

C'est avec plaisir que je déclare officiellement notre reconnaissance à l'Ambassadrice de la Slovaquie, M<sup>me</sup> Sanja Štiglic, et à l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Jorge Argüello, qui ont coprésidé le Groupe de travail spécial l'année dernière, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli. Je voudrais également qu'il soit officiellement pris note de la satisfaction de ma délégation pour le travail réalisé dans ce domaine par la délégation algérienne, en tant que présidente du Mouvement des pays non alignés sur cette question, ainsi que pour l'esprit de coopération manifesté par les autres partenaires de négociation.

Bien que nous soyons dans l'ensemble satisfaits que la résolution 64/301 mette en lumière certaines des mesures importantes que nous devons prendre dans le cadre de nos efforts de longue haleine visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, nous sommes fermement convaincus que nous avons encore beaucoup à faire.

Ma délégation tient à faire part de sa volonté de continuer de participer activement aux débats sur cette question au cours de la présente session. Nous sommes enthousiasmés, Monsieur le Président, par votre choix de nommer deux de mes éminents collègues aux qualités exceptionnelles, S. E. M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et S. E. M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la République de Lituanie, à la coprésidence du Groupe de travail spécial pour cette année. La délégation indienne les assure de son appui dans l'accomplissement de leur tâche importante.

Sans préjuger du déroulement des travaux du Groupe de travail spécial, qui devraient bientôt commencer, je tiens à exprimer publiquement l'opinion mûrement réfléchie de la délégation indienne sur d'importants aspects de la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Tout d'abord, il est essentiel d'observer les mandats respectifs de l'Assemblée

générale et du Conseil de sécurité dans l'esprit de la Charte. Sur cette question, il est particulièrement important que le Conseil n'empiète par sur des questions qui relèvent du mandat de l'Assemblée générale en se livrant à des interprétations extrêmement larges et libres des éléments qui constituent une menace à la paix et la sécurité internationales, une rupture de la paix, un acte d'agression ou une situation sur laquelle le Conseil se prononce au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Alors que nous nous apprêtons à siéger au Conseil de sécurité 19 ans après notre dernier mandat en tant que membre non permanent, il est clair que le programme du Conseil est pour le moins surchargé. Cela est dû au fait qu'il s'est arrogé la responsabilité de traiter de questions qui, même si elles sont vraisemblablement importantes, lui laissent moins de temps à consacrer aux véritables points chauds qui constituent les véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales. L'équilibre entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'est qu'un des aspects des questions que nous devons régler. Nous envisageons de soulever ces questions au Groupe de travail spécial.

L'Assemblée doit avoir davantage voix au chapitre dans le processus de sélection du Secrétaire général. Le rôle et les responsabilités de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général sont constamment limités, et cela doit changer dans l'intérêt du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier. L'Assemblée générale ayant elle-même circonscrit son rôle, c'est à l'Assemblée générale qu'il incombe de retrouver la place légitime qui est la sienne dans le processus de nomination du Secrétaire général.

L'Assemblée et les autres entités du système des Nations Unies doivent appliquer dans le cadre de leur travail quotidien les meilleures pratiques en matière de diplomatie. Elles ont beaucoup à apprendre des États Membres dans ce domaine.

Pour terminer, je tiens à souligner de nouveau qu'il est nécessaire d'envisager des mesures concrètes de nature à renforcer le rôle de l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif et le principal organe délibérant, législatif et décisionnel de la communauté internationale. L'Inde assure l'Assemblée générale

qu'elle appuiera et participera de manière constructive à ces efforts.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice de la Slovénie, M<sup>me</sup> Sanja Štiglic, et l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Jorge Argüello, du travail remarquable qu'ils ont accompli à la tête du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la soixante-quatrième session. Sous leur direction avisée, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/301 qui constitue une avancée importante vers la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous accueillons avec satisfaction son dispositif, en particulier pour ce qui est du rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, du renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et de l'examen des méthodes de travail de la plénière et des grandes commissions.

Je voudrais également saluer chaleureusement la nomination de l'Ambassadeur de Saint-Vincent-et-les Grenadines, M. Camillo Gonsalves, et de l'Ambassadeur de la Lituanie, M. Dalius Čekuolis, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la présente session. Ma délégation les assure de son plein appui.

Organe décisionnel le plus représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale est l'instance politique la mieux à même d'examiner toutes les questions pertinentes de l'ordre du jour mondial. Sa légitimité, qui tient au caractère universel de sa composition et à son statut démocratique, confère également à l'Assemblée générale un rôle central dans le suivi de l'application des mandats confiés par les États Membres et le système des Nations Unies. Il est d'une importance cruciale que, dans le cadre de nos efforts visant à améliorer et à renforcer le système multilatéral, nous assurions que les travaux de l'Assemblée générale restent énergiques, efficaces et pertinents.

Le Brésil est d'avis que les organes principaux de l'ONU doivent œuvrer en étroite coordination et d'une manière intégrée qui leur permette de se renforcer mutuellement. Il ne suffira pas de s'intéresser séparément aux organes et à leur rôle et fonction. Il faut améliorer la coordination et la collaboration entre eux, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte.

Comme nous l'avons déjà dit, pour que le système soit pleinement efficace, il faut que les travaux du Conseil de sécurité soient complétés par les actions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix. L'Assemblée générale elle-même doit faire davantage pour répondre aux défis mondiaux qui affligent la communauté internationale. Il apparaît donc de plus en plus clairement nécessaire d'améliorer le fonctionnement des organes directeurs du système des Nations Unies. Il est d'une importance cruciale que les différentes instances de gestion du système des Nations Unies fonctionnent d'une manière non seulement intégrée, mais également complémentaire.

Le renforcement de l'interaction directe entre les États Membres et le Secrétariat devrait également être l'une des priorités du processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Un dialogue plus direct et régulier entre l'Assemblée et les services de coordination interne à l'échelle du système, tel le Conseil des chefs de secrétariat, constituerait un pas important dans ce sens.

Le rôle de l'Assemblée générale dans les procédures de sélection et de nomination du Secrétaire général doit refléter sa position de principal organe directeur de l'ONU. Nous devons faire fond sur les résolutions existantes afin de renforcer les procédures actuelles. Avant d'avaliser une nomination, tous les membres doivent avoir l'occasion de rencontrer en personne les candidats potentiels d'une manière structurée.

En outre, nous serions très favorables à un examen plus approfondi des procédures de sélection, de nomination et de confirmation des directeurs des principaux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies afin de garantir une plus grande transparence et de renforcer la participation des États Membres. Nous croyons que, dans l'intérêt de l'ensemble des membres, il faudrait envisager un système de représentation régionale plus équilibrée et de roulement parmi les postes de haut niveau du système des Nations Unies.

**M. Tashibayev** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat conjoint qui est, pour les États Membres, l'occasion de réaffirmer leur volonté de renforcer l'ONU en vue d'accroître son autorité, son efficacité et sa capacité à traiter

effectivement de toute la gamme des défis mondiaux par le biais de l'un de ses principaux organes délibérants et directeurs, l'Assemblée générale.

Dans un monde de plus en plus complexe où les questions pressantes d'une nature sans précédent ne cessent de se multiplier, il est d'autant plus indispensable de revitaliser le rôle et l'autorité de cet organe grâce à la volonté politique et à la détermination des États Membres de lui donner les moyens de fonctionner de manière optimale et d'exercer pleinement les pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies. La revitalisation de l'Assemblée générale est un aspect fondamental de l'ensemble du processus de réforme des Nations Unies, lequel entraînerait la réforme des autres organes principaux et de leurs méthodes de travail.

Alors que, selon la Charte des Nations Unies, les trois organes principaux ont des fonctions égales, il continue d'y avoir un débat sur leurs pouvoirs relatifs émanant des différentes interprétations des dispositions respectives figurant dans la Charte.

Il en coûte beaucoup de continuer à retarder le renforcement de l'Assemblée générale. Par ailleurs, il n'est pas aussi onéreux d'aplanir nos différences, ce que les États Membres peuvent réaliser sans difficulté en faisant montre d'une détermination politique collective énergique.

Le Kazakhstan prend note des mesures mises en place pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale. Nous tenons à mettre en relief le travail accompli à ce jour par les deux Coprésidents, les Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine. Nous apprécions leur analyse détaillée de l'état des résolutions et des décisions existantes sur la revitalisation de l'Assemblée.

Les États Membres doivent examiner la prestation inadéquate de l'Assemblée générale et proposer une stratégie constructive axée sur des résultats.

Un Secrétariat efficace et compétent est une condition *sine qua non* à la mise en œuvre des recommandations relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale. Il doit donc avoir le personnel qualifié le plus à même de s'acquitter avec efficacité des nombreuses tâches qui lui sont confiées.

Nous nous félicitons de l'initiative positive prise par le Président de l'Assemblée générale de se réunir

régulièrement avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social afin d'assurer que les travaux de ces trois grands organes jouiront d'une coopération, d'une coordination et d'une synergie accrues. Nous voudrions également rappeler la position proactive adoptée ces dernières années pour traiter des grands problèmes mondiaux par le biais de débats thématiques et de réunions plénières informelles. Nous espérons que le Président de la soixante-cinquième session tiendra des consultations intergouvernementales constructives sur la réforme du Conseil de sécurité, qui est l'une des questions les plus cruciales du processus de réforme de l'ensemble de l'Organisation.

On compte parmi les autres mesures le recours par les grandes commissions à des débats interactifs, à des tables rondes et à des séances de questions visant à améliorer les délibérations informelles et approfondies et à réunir des experts de différents domaines. Ceci a permis de procéder à des échanges de vues dynamiques et honnêtes entre les chefs de départements et de bureaux, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux, ce qui enrichit les processus décisionnels des grandes commissions. Nous pensons toutefois que ces initiatives ne doivent pas se substituer aux réformes visant, d'abord et avant tout, à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale.

Ma délégation a toujours exprimé son ferme appui à un rôle accru de l'Assemblée générale – par le biais de débats entre les États Membres – dans le processus de sélection du Secrétaire général, ainsi qu'à la mise en place d'une procédure exigeant des candidats qu'ils présentent leurs vues à l'Assemblée tout entière.

En juin 2010, les États Membres ont accueilli avec satisfaction la proposition faite par le Président au Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale sur les moyens de renforcer la mémoire institutionnelle de son bureau. Lors d'une réunion thématique tenue le 18 juin, le Kazakhstan a appuyé la proposition du Président concernant un examen des allocations budgétaires à cet effet – y compris un budget ordinaire pour le personnel, le protocole, la sûreté et la sécurité et autres besoins pertinents – et l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale.

*(l'orateur poursuit en français)*

Il faut continuer d'analyser les raisons pour lesquelles les résolutions déjà adoptées portant sur la revitalisation de l'Assemblée générale n'ont pas été appliquées. La résolution 64/301, qui vient d'être adoptée, est la deuxième résolution de fond sur la revitalisation de l'Assemblée générale depuis plusieurs années. Elle traite de la plupart des thèmes que nous avons abordés et contient nos conclusions. En adoptant ce document, nous saluons vivement la ténacité et l'expertise des Coprésidents, ainsi que la bonne volonté de nombreuses délégations qui ont rendu cette résolution possible.

Il faut mieux faire connaître l'action de l'Assemblée générale. Nous devons continuer d'examiner les raisons pour lesquelles il semble que le public se désintéresse de plus en plus des travaux de l'Assemblée générale en proposant de coopérer avec les principaux organes de presse et en utilisant les techniques de communication modernes.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Nous appuyons l'idée et demandons qu'on fasse mieux connaître au public les travaux et les décisions de l'Assemblée par le renforcement des relations avec les médias, appuyé par une meilleure documentation et les nouvelles technologies. La relation de l'Assemblée générale avec le Secrétariat, ainsi que la nécessité de s'attacher à concevoir d'autres moyens et processus qui permettraient d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins, sont tout aussi prioritaires.

Pour terminer, ma délégation espère sincèrement que des progrès tangibles et significatifs en vue de revitaliser l'Assemblée générale seront réalisés au cours de la soixante-cinquième session.

**M<sup>me</sup> Kolontai** (Biélorus) *(parle en russe)* : La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale demeure une question pertinente et prioritaire pour la délégation du Biélorus. Nos efforts collectifs visent à renforcer le rôle et la position de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de s'attacher à créer les conditions propices à améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et adapter son mandat aux exigences de l'époque et de la situation internationale.

La délégation du Biélorus accueille avec satisfaction le rapport (A/64/903) du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale et

les résultats des travaux du Groupe à la soixante-quatrième session. Nous sommes d'avis que pour tirer parti des progrès accomplis ces dernières années, nous devons à la présente session définir de nouvelles stratégies en vue de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficacéité de l'Assemblée, notamment sur la base des résolutions qui ont été adoptées et de l'évaluation de leur mise en œuvre.

Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport du Groupe, à savoir que la revitalisation est essentiellement une question politique exigeant des États Membres qu'ils mobilisent la volonté politique nécessaire pour apporter les changements attendus. Nous tenons à souligner le rôle important joué par le Mouvement des pays non alignés dans le processus de négociations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée et l'élaboration de décisions constructives.

D'une manière générale, les efforts déployés au cours de ces dernières années en vue d'améliorer les travaux de l'Assemblée commencent à porter leurs fruits. Des débats thématiques et des dialogues interactifs sont régulièrement organisés sur les questions d'actualité internationale qui intéressent particulièrement les États Membres. La délégation du Bélarus se félicite de la distribution par le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée d'une liste de débats qui seront organisés dans le contexte de la présente session. Nous pensons qu'il faudra maintenir cette pratique à l'avenir. En outre, nous estimons qu'il serait utile que le Président consulte les États Membres en vue de choisir les questions qui seront examinées.

L'amélioration des relations de travail de l'Assemblée avec les autres organes principaux de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Secrétariat, acquiert de plus en plus beaucoup d'importance. Des réunions mensuelles sont organisées entre le Président de l'Assemblée et la présidence assurée à tour de rôle par les membres du Conseil de sécurité, réunions dont le Président de l'Assemblée tient les Membres de l'Organisation régulièrement informés. La présentation périodique de ses activités par le Secrétaire général, dans le cadre de séances informelles de la plénière, témoigne aussi de la vitalité croissante et de l'importance du rôle et de la position de l'Assemblée.

Les activités du Président et de l'Assemblée elle-même sont maintenant plus transparentes et plus suivies par les médias nationaux. Entre autres choses, une transparence accrue a facilité l'organisation de réunions entre le Président de l'Assemblée générale et les groupes régionaux, ce qui leur a permis d'échanger des vues sur les questions prioritaires de la soixante-cinquième session, les méthodes de travail de l'Assemblée générale et l'interaction entre les États Membres et le Président, ainsi que son bureau. Nous sommes d'avis qu'il faudrait développer cette pratique à l'avenir.

Il reste cependant beaucoup à faire. La délégation du Bélarus est favorable à ce que le rôle du Président soit renforcé encore davantage, à ce que les méthodes de travail de l'Assemblée et le processus de sélection du Secrétaire général continuent d'être améliorés, et à ce que le système de vote soit modernisé, afin d'assurer l'efficacité et la transparence des travaux de l'Assemblée. Nous sommes également favorables à une analyse et un examen de la mise en œuvre des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée afin d'identifier les éléments qui continuent d'entraver l'efficacité de nos travaux et de concentrer notre attention sur ces éléments.

La République du Bélarus estime que les activités du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation sont un outil important au service de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la réforme des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'en tant qu'instance universelle et démocratique, le Comité devrait jouer un rôle central dans les activités ayant trait aux aspects juridiques de la réforme des Nations Unies. La délégation du Bélarus estime qu'il est grand temps que les travaux du Comité soient plus substantiels afin d'améliorer son efficacité et de répondre aux attentes des États Membres, qui veulent que les aspects juridiques de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la réforme des Nations Unies soient abordés de façon globale.

La délégation du Bélarus maintient sa position selon laquelle le renforcement du rôle de l'Assemblée générale ne devrait en aucun cas empiéter sur le rôle et les pouvoirs du Conseil de sécurité et des autres organes principaux de l'ONU. Le renforcement de ce rôle est une étape logique dans l'évolution et la démocratisation des Nations Unies. Améliorer les échanges entre le Conseil de sécurité, le Conseil

économique et social et l'Assemblée générale et éviter les travaux faisant double emploi contribuera certainement aux efforts de l'ONU pour donner effet à ses principes et buts fondamentaux.

Nombre de délégations ont aujourd'hui souligné les progrès réalisés en vue de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Cela est sans nul doute positif. De nombreux États Membres ont également indiqué qu'ils étaient disposés à continuer à œuvrer conjointement sur cette question. Cela nous permet d'espérer que nous sommes sur la bonne voie, mais nous ne devons pas perdre de temps pour autant. Nous estimons que seuls les efforts énergiques et efficaces collectifs des États Membres nous permettront, en nous fondant sur la Charte des Nations Unies, d'atteindre l'objectif du renforcement du rôle et de la position de l'Assemblée générale, et ce faisant, de toute l'Organisation.

**M. Ang** (Singapour) (*parle en anglais*) : La loi de la sélection naturelle énoncée par Darwin, communément appelée la loi du plus fort, a souligné la nécessité de l'adaptation et de l'évolution continues des espèces en fonction d'un environnement en évolution, sous peine de disparaître ou de s'éteindre. L'Assemblée générale doit également s'employer à prouver sa pertinence et à s'adapter aux changements et défis du monde.

Le monde a été confronté à de nombreux défis mondiaux l'année dernière. Entre autres choses, la crise économique et la pandémie de grippe A (H1N1) ont été des exemples illustrant à quel point les problèmes actuels ont une portée et des effets mondiaux. En ce moment où l'ONU se demande si elle a un rôle à jouer pour faire face à ces crises, il est révélateur que les résultats obtenus par l'Assemblée générale dans son champ d'action principal – l'aide au développement – ne soient pas encore véritablement efficaces. D'après le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de 2010, publié le 25 novembre, le nombre des pays les moins avancés a doublé ces 30 dernières années, et le nombre des personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté s'élevait à 421 millions en 2007. Ceci nous rappelle de façon réaliste que l'ONU doit redoubler d'efforts afin de relever les nouveaux défis et ceux de longue date, car ils ont un effet sur la lutte de l'ONU pour jouer le rôle qui lui revient s'agissant d'assurer la gouvernance et le leadership au niveau mondial. La

réforme et le renforcement de l'Assemblée générale sont plus que jamais nécessaires et urgents.

Nous ne devons pas oublier que les Nations Unies, c'est nous. Quand on parle de Nations Unies, cela veut dire que tous les 192 États Membres sont liés par des objectifs communs et une vision partagée de la paix et la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme, qui sont les trois piliers de l'ONU. L'Assemblée générale ne doit pas créer de divisions artificielles entre « eux » et « nous », qu'elles se basent sur la région ou le niveau de développement. Nous devons constamment nous rappeler qu'il nous faut œuvrer à la réalisation des objectifs communs que nous nous sommes fixés dès le départ. Nous devons constamment nous répéter que nous avons le devoir d'aider notre voisin à prospérer. La récente crise économique mondiale et la pandémie de grippe A (H1N1) sont de sombres rappels du fait que nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant.

Le mot « nations » signifie que l'Assemblée générale offre des conditions identiques à tous les États Membres. Elle place les pays de grande taille aux côtés des pays de taille moyenne et petite en les mettant sur un pied d'égalité. La beauté du multilatéralisme universel est que chaque nation dispose d'une voix. Nous devons préserver ce droit à l'égalité. Le terme « Nations Unies » signifie donc que toutes les nations, quelle que soit leur taille, doivent rester solidaires les unes des autres en toutes circonstances. Lorsqu'il a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/65/1) en septembre, le Secrétaire général a dit que « l'esprit même de la gouvernance mondiale » était « une position commune, pragmatique et fondée sur un certain nombre de principes, face aux forces de la dissension » (A/65/PV.II, p. 1). Quelles que soient les autres organisations ou institutions dont nous sommes membres, nous devons continuer de porter fièrement nos casquettes d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et nous souvenir des raisons qui nous ont au départ poussés à devenir Membres.

Pour être efficaces, les résolutions adoptées par l'Organisation doivent avoir du mordant, et l'Assemblée générale doit être habilitée à garantir leur mise en œuvre. Chaque année, nous nous réunissons et nous passons de longues heures à rechercher un consensus, à savoir le plus petit dénominateur commun entre nous; et chaque année, nous tournons en rond et débattons des mêmes questions sans guère progresser.

Cela ne peut être l'objectif de nos travaux. Les résolutions doivent être dotées de plans d'action clairs et assorties de calendriers réalistes. Plus important encore, il importe que tous les États Membres s'engagent à agir. Le programme de l'Assemblée doit également être examiné et mis à jour régulièrement pour en garantir la pertinence à tout moment. Les États Membres doivent réviser régulièrement les résolutions qui sont présentées traditionnellement à l'Assemblée pour garantir que les sujets dont elles traitent demeurent pertinents et importants.

Nous avons beaucoup débattu en ces lieux de la question de la coopération avec d'autres organismes tels que les communautés, les associations et les organisations régionales. Cependant, nous devons nous demander si l'ONU est un partenaire précieux pour ces organisations avant de penser à renforcer nos partenariats avec elles. Nous devons mettre de l'ordre dans nos affaires. L'Assemblée générale doit apporter une valeur ajoutée et se concentrer sur les problèmes dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs. Cela permettrait d'améliorer l'efficacité du processus multilatéral, notamment au sein de l'ONU.

Tant que nous parlons de la réforme, nous ne pouvons ignorer que la réforme repose essentiellement sur le renforcement de la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ma délégation a souligné à de nombreuses occasions la nécessité que la prise de décisions soit non exclusive, participative et qu'elle reflète la volonté de tous les États Membres. Telle est la valeur de l'Assemblée, où nous sommes tous égaux. Aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité fait partie de l'ONU et doit œuvrer à la réalisation de ses objectifs. Le Conseil n'est ni un organe surnuméraire de l'ONU ni un organe qui se distingue par son splendide détachement de l'Organisation. S'il veut œuvrer plus efficacement à la réalisation de ses objectifs et honorer ses obligations à l'égard des États Membres, il doit être transparent et ouvert, consulter rapidement et plus souvent tous les États Membres et favoriser leur participation. Le renforcement de la coopération entre le Conseil et l'Assemblée permettra de renforcer nos capacités et d'améliorer la prestation des services que fournit l'ONU aux populations dans le besoin.

Dans l'esprit du thème de cette année, ma délégation espère que l'Assemblée générale restera un acteur important en matière de gouvernance mondiale pendant de nombreuses années. Dans la lutte pour la

survie du plus fort, l'Assemblée doit gagner en puissance et devenir une institution mondiale véritablement indispensable au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Sumi** (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier S. E. l'Ambassadeur Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale, d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de l'une des questions essentielles figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée, à savoir la revitalisation de ses travaux. Je tiens également à remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la précédente session, M<sup>me</sup> Sanja Štiglic et M. Jorge Argüello, Représentants permanents de la Slovénie et de l'Argentine, pour l'excellent rapport qu'ils ont préparé, publié sous la cote A/64/903, et pour leur travail sur la résolution 64/301. Je souhaite par ailleurs une chaleureuse bienvenue aux cofacilitateurs de ce processus, M. Dalius Čekuolis et M. Camillo Gonsalves, Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec qui je prévois de coopérer étroitement afin de faire avancer nos travaux sur les problèmes les plus pressants.

L'Assemblée générale, à laquelle participent tous les États Membres, est l'organe le plus représentatif de l'ONU. À l'exception des circonstances décrites au paragraphe 1 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale est habilitée à aborder toutes les questions qui entrent dans le cadre des responsabilités que lui a confiées la Charte. Le Japon a consacré beaucoup d'efforts à la promotion du processus de revitalisation de l'Assemblée et continue de contribuer aux efforts déployés à cette fin.

Nous espérons sincèrement que la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU – notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – et leur coordination s'amélioreront et se renforceront au fil de la progression du processus de revitalisation.

Le Japon se félicite vivement de la présentation par le Conseil de sécurité de rapports annuels à l'Assemblée générale et des consultations qui ont lieu régulièrement entre les Présidents du Conseil et de l'Assemblée. Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport du Conseil (A/65/2) de cette année, préparé par le Nigéria, et avons salué les efforts déployés par ce pays pour coopérer avec les États non membres du Conseil dans la préparation du rapport. Comme y invitait la résolution 64/301, cette interaction a été plus

régulière ces dernières années. En outre, le rapport de cette année a été préparé conformément à la note du Président du Conseil (S/2010/507) sur les méthodes de travail de cet organe.

S'agissant de la sélection du Secrétaire général, la Charte des Nations Unies définit clairement les rôles et les responsabilités distincts du Conseil et de l'Assemblée. Dans ce contexte, nous devons axer nos délibérations sur le rôle joué par l'Assemblée pour veiller à la transparence du processus et tenir compte des résolutions passées de l'Assemblée générale et des pratiques existantes. À cet égard, le Japon tient à rappeler le paragraphe 60 de la résolution 51/241, qui stipule ce qui suit :

« Sans préjudice des prérogatives du Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale pourra consulter des États Membres afin d'identifier des candidats potentiels approuvés par un État Membre et, ayant informé tous les États Membres des résultats de ces consultations, communiquer ces résultats au Conseil de sécurité. »

En outre, au paragraphe 20 de la résolution 60/286, l'Assemblée générale

« Souhaite que les candidatures au poste de Secrétaire général soient officiellement présentées dans un délai qui permette des échanges avec les États Membres, et prie les candidats de présenter leurs vues à tous les États Membres qui la composent ».

Suite à la résolution 64/301, il serait utile de faire le bilan des expériences passées pour ce qui est de l'application de ces résolutions de l'Assemblée générale afin de faciliter nos débats.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et nous nous sommes félicités des efforts déployés par les présidents passés et par le Président actuel de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle et les fonctions du Président et de son bureau. Reconnaissant l'importance de cette question, le Japon est prêt à participer à des débats sur la façon d'atteindre cet objectif d'une manière efficace et rentable dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

À la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, nous avons également débattu des stratégies

que l'Assemblée pourrait mettre en place pour sensibiliser le public à ses activités. Des idées ont été présentées, comme le renforcement de la relation avec le Département de l'information ou l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. Toutefois, le Japon estime que la meilleure façon d'améliorer la visibilité de l'Assemblée générale est qu'elle travaille de manière efficace à remédier aux problèmes du monde. Dans le même temps, nous devons fournir à la presse des informations précises sur les sujets qui l'intéressent. Comme nous le savons tous, le Président du Conseil de sécurité répond aux questions de la presse après presque chaque consultation. En conséquence, pour placer les travaux de l'Assemblée générale sur le devant de la scène, il faudrait peut-être encourager le Président de l'Assemblée, les Présidents des grandes commissions et les autres parties concernées, telles que les facilitateurs de certaines réunions ou résolutions spécifiques, à répondre plus souvent aux questions de la presse et à tenir des conférences de presse plus fréquentes.

Ma délégation attend avec intérêt les débats constructifs et fructueux lors des réunions du Groupe de travail spécial qui doivent être organisées par les cofacilitateurs et réaffirme son attachement à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

**M. Mashabane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie, qui a pris la parole en tant que coordonateur du Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour le Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud se joint aux autres délégations pour exprimer sa sincère gratitude aux Ambassadeurs de Slovénie et d'Argentine qui ont si bien facilité les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-quatrième session. Sous leur direction empreinte de patience, le Groupe de travail a pu, pendant cette session, adopter une résolution de fond sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

De même, ma délégation voudrait également féliciter les Représentants permanents de la Lituanie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines de leur nomination à la fonction de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-cinquième session.



L'Afrique du Sud continuera de participer activement aux délibérations du Groupe de travail dans le but de rendre l'Assemblée générale plus démocratique, plus transparente et plus réactive. Ma délégation travaillera également avec le Président de manière à veiller à ce que le Groupe de travail spécial obtienne des résultats concrets.

Le Président a fixé comme thème de nos travaux à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale ». Comme notre Ministre des relations internationales et de la coopération, M<sup>me</sup> Nkoana-Mashabane l'a affirmé dans sa déclaration pendant le débat général en septembre 2010, notre délégation :

« soutient le choix de ce thème, et nous souhaitons réaffirmer notre conviction du rôle essentiel de l'ONU et du système du multilatéralisme.

Malgré les défis auxquels se heurte l'humanité en ce XXI<sup>e</sup> siècle, la pertinence de l'ONU en tant que mécanisme multilatéral par l'entremise duquel d'innombrables affaires mondiales complexes peuvent être examinées et réglées ne saurait être assez soulignée. » (A/65/PV.17, p. 28)

Nous estimons que la réforme complète de l'ONU ne pourra se faire sans une véritable et efficace revitalisation de l'Assemblée générale. Cette instance est le principal organe directeur délibérant et représentatif de l'ONU et joue un rôle essentiel dans la codification du droit international. C'est ici que le principe de l'égalité souveraine des États, qui est à la base de l'ONU, trouve sa pleine expression.

L'Assemblée générale est le seul organe représentatif universel dans le monde et elle a donc la responsabilité particulière de répondre aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Dans le cadre de nos activités pour revitaliser cet organe, notre objectif doit être d'assurer l'efficacité de l'Assemblée générale qui représente la population mondiale et qui répond à ses besoins, en particulier à ceux des plus vulnérables.

Ceci est tout aussi vrai concernant le rôle de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En plusieurs occasions ces dernières années, l'Assemblée générale a agi rapidement sur des questions relatives à la paix et à la

sécurité internationales. Nous voudrions exhorter l'Assemblée à continuer de suivre attentivement ces questions et à agir lorsque le Conseil de sécurité ne le fait pas, ce qui est possible sans pour autant que l'Assemblée usurpe le mandat du Conseil.

Si nous voulons que nos efforts pour réaffirmer le rôle central de l'ONU soient couronnés de succès, il faut réformer d'urgence et sur le fond l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité. Nous demandons donc à cet organe de veiller à ce que la réforme soit mise en place au plus vite.

Passant au rapport de Groupe de travail spécial, ma délégation se félicite que la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale ait été en mesure d'adopter le rapport du Groupe de travail, ainsi que la résolution 64/301 au cours de l'année. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que cette résolution est la première résolution de fond sur la revitalisation de l'Assemblée générale en presque cinq ans.

La résolution adoptée en septembre porte sur plusieurs questions importantes, à savoir le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et les méthodes de travail de l'Assemblée générale. Nous pouvons accélérer le processus de revitalisation de l'Assemblée en redoublant d'efforts pour appliquer les nombreuses recommandations importantes énoncées dans la résolution sur les quatre points susmentionnés.

L'Afrique du Sud insiste sur le fait que l'Assemblée générale a un rôle central à jouer dans la nomination du Secrétaire général. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à appliquer les recommandations que nous avons adoptées dans la résolution 64/301, en particulier la décision de laisser à l'Assemblée générale suffisamment de temps pour permettre des échanges avec tous les candidats pris en considération par le Conseil de sécurité dans le cadre du processus de sélection.

S'agissant de la prochaine session du Groupe de travail spécial, nous renouvelons l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés pour que le calendrier des travaux du Groupe de travail laisse suffisamment de temps au débat sur les questions dont il est saisi, de façon qu'il puisse terminer ses travaux

en temps voulu. Cela permettra au Groupe de travail d'avancer dans ses travaux et d'être en mesure d'adopter un rapport et une résolution de fond à la fin de ses travaux. Une telle résolution doit faire progresser le processus de revitalisation en adoptant des positions concrètes et pratiques.

À notre avis, des progrès sont également nécessaires dans un domaine, outre les quatre points mentionnés dans la résolution 64/301, celui de l'examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale. Nous avons pris note des progrès accomplis au niveau du suivi de l'application des résolutions et nous travaillerons avec nos partenaires au sein du Groupe de travail à chercher les moyens d'améliorer davantage l'application des résolutions et l'examen des points de l'ordre du jour à la soixante-cinquième session.

Pour terminer, nous pensons que l'Assemblée générale n'a pas toujours tiré le meilleur profit de ses points forts au service des peuples que nous représentons. Le but de ma délégation est donc, dans sa collaboration avec nos partenaires au sein du Groupe de travail spécial, d'identifier les domaines où le travail de l'Assemblée générale peut être amélioré et devenir plus efficace.

**M. Park Chul-min** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat et d'avoir ainsi donné l'occasion aux États Membres de se pencher sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

Je voudrais aussi féliciter les nouveaux Coprésidents, l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la République de Lituanie, et l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je souhaite également faire part de notre reconnaissance aux deux Coprésidents sortants du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et l'Ambassadeur Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli durant la soixante-quatrième session.

En 2004, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement était

arrivé à la conclusion que l'Assemblée générale avait perdu sa vitalité et qu'elle ne concentrait pas bien son attention sur les problèmes les plus pressants du moment. Nous devons observer cependant que le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) reconnaît le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

De fait, ma délégation pense que l'Assemblée générale doit être revitalisée afin de pouvoir jouer le rôle qui lui est dévolu, comme cela apparaît dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Premièrement, ma délégation partage l'avis selon lequel il faut intensifier les efforts pour réexaminer en détail les résolutions existantes. Chaque année, de nombreuses résolutions sont adoptées, mais beaucoup d'entre elles ne diffèrent pas véritablement des précédentes résolutions. De nombreuses résolutions n'ont fait l'objet d'aucun réexamen important plusieurs dizaines d'années après leur adoption. Nous devons donc dresser le bilan des résultats obtenus jusqu'à présent et identifier ce qui reste à faire.

Le tableau récapitulatif préparé aux soixante-deuxième et soixante-troisième sessions fournira une bonne base à cet égard. Ma délégation estime que la mise à jour régulière de ce tableau récapitulatif nous permettra d'identifier plus facilement les domaines dans lesquels les résolutions doivent être mieux appliquées.

En outre, la possibilité de n'examiner davantage de questions que tous les deux ou trois ans, de regrouper et d'éliminer certaines questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale devrait être étudiée en détail.

Deuxièmement, ma délégation est favorable à ce que le programme de travail de l'Assemblée générale soit établi autour d'un certain nombre de questions thématiques en vue d'un examen plus approfondi. Les débats thématiques doivent être centrés sur les problèmes contemporains les plus pressants, dans l'intérêt de tous et pour produire des résultats plus concrets.

En outre, nous voudrions encourager le Président de l'Assemblée générale à coopérer plus étroitement avec les États Membres pour décider de thèmes spécifiques et fixer le calendrier des débats

thématiques de manière plus transparente et plus efficace. Nous voudrions de plus suggérer à l'Assemblée générale d'entreprendre un examen des débats thématiques qui ont déjà eu lieu afin d'évaluer l'importance de leur valeur ajoutée. Cela pourrait nous servir de base pour préparer les débats thématiques à venir de manière plus rationnelle et plus efficace.

Troisièmement, ma délégation accueille favorablement les mesures prises afin de renforcer l'autorité et améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale en consolidant ses liens réciproques avec les autres organes principaux de l'ONU, comme le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Pour cela, l'Assemblée générale doit coordonner les programmes de travail et le choix des débats thématiques de tous les organes de l'ONU, par la tenue de consultations régulières et officielles. Cela permettrait à l'Assemblée générale d'être une tribune plus efficace et de mieux coordonner les activités en évitant les doubles emplois et la répétition de débats.

Dans ce contexte, nous voudrions encourager le Président de l'Assemblée générale à rencontrer régulièrement le Secrétaire général, les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et les Présidents des grandes commissions, et à tenir les États Membres informés des résultats de ces échanges. À cet égard, nous appuyons et apprécions pleinement l'initiative concrète du Secrétaire général consistant à présenter régulièrement des exposés à l'Assemblée générale sur ses activités et celles de l'ONU.

Quatrièmement, ayant présidé l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, la République de Corée prête une attention particulière au renforcement du rôle et de l'autorité du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ma délégation estime qu'il est important d'assurer l'efficacité du Bureau, notamment en renforçant sa mémoire institutionnelle, compte tenu en particulier de la courte durée du mandat du Président de l'Assemblée générale et du nombre restreint de ses collaborateurs qui exercent leur emploi sur une longue durée.

Ma délégation appuie donc la proposition tendant à ce que le Président en exercice soumette un rapport au Président élu, dans lequel figurerait, entre autres, des recommandations spécifiques et des enseignements tirés de la précédente session.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être un processus suivi et axé sur des mesures concrètes. Ma délégation espère que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale obtiendra des résultats concrets au cours de la présente session et je vous assure, Monsieur le Président, de notre entière coopération et de notre plein appui en vue de mener cette entreprise à bien.

**M. Haroon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la République de Lituanie, et M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de leur nomination en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous les assurons de notre entière coopération dans la réalisation de nos objectifs communs.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, décisionnel et législateur et l'unique organe de l'ONU qui soit véritablement universel et démocratique. De ce fait, son statut ne doit pas être remis en cause. Il est toutefois ironique que le seul organe principal universel de l'ONU, qui peut être considéré comme le parlement du monde, soit empêtré dans un exercice interminable visant à ce que son statut soit dûment reconnu. Les réalités sur le terrain étant ce qu'elles sont, nous ne rendrions pas service à l'Assemblée générale en minimisant l'ampleur de ce problème ou en pensant que le fait de manifester un intérêt de pure forme peut se substituer à une action concrète.

Il est notamment ressorti des délibérations du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale que plusieurs résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée ont été mises en œuvre, car leur application nécessitait soit une mesure ponctuelle, soit de simples aménagement de procédure. Cela ne doit toutefois pas nous amener à penser que des progrès très importants ont été accomplis. Malgré les polémiques et palliatifs, le fait est que l'Assemblée générale n'occupe pas la place qui lui revient légitimement dans l'ordre des choses.

Dans le même temps, l'Assemblée est relativement satisfaite des délibérations de pure forme du Groupe de travail spécial, qui aboutissent à une résolution annuelle, alors qu'aucune avancée concrète n'a encore été réalisée. Cela nous amène au cœur de la

question, à savoir qu'en l'absence de véritable volonté politique, la revitalisation de l'Assemblée générale demeurera un exercice très stéréotypé et en même temps dénué de substance. On ne peut s'empêcher de percevoir un fossé constant, voire un abîme, entre les points de vue des différentes parties. Si l'Assemblée générale se plaint à juste titre de l'affaiblissement de son statut et de son autorité, le Conseil de sécurité estime manifestement que l'Assemblée générale ne doit pas empiéter sur son domaine de compétence.

Certaines questions qui relèvent entièrement de la compétence de l'Assemblée générale sont désormais examinées par le Conseil de sécurité. D'aucuns pensent que l'Assemblée générale devrait fonctionner comme une entreprise modèle de productivité et d'efficacité afin d'être considérée comme une organisation digne de ce nom. Il va sans dire que ce n'est pas la raison pour laquelle l'ONU a été constituée ou conçue. En dépit des divergences de perception et des difficultés, l'Assemblée générale est le seul forum dont les délibérations peuvent se vanter d'être universelles. Dans le monde hautement interconnecté et interdépendant d'aujourd'hui, il est d'autant plus nécessaire de renforcer l'Assemblée générale et de veiller à ce que la participation aux travaux de cet organe soit équitable et ouverte à tous.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions relatives à la revitalisation, le Groupe de travail spécial devrait axer ses efforts sur les domaines qui exigent des mesures. Il devrait y avoir une unité spéciale au Bureau du Président de l'Assemblée générale chargée d'évaluer l'état de mise en œuvre des diverses résolutions pendant la période intersessions.

Il faut aborder avec prudence la question de la rationalisation tant vantée des travaux de l'Assemblée générale. L'ordre du jour de l'Assemblée générale doit rester ouvert à l'inscription de nouvelles questions et de nouvelles idées. Il faut éviter et éliminer les notions arbitraires qui divisent, telle la clause d'extinction. En fait, aucun point de l'ordre du jour ne doit être examiné dans l'optique d'être éliminé sans l'accord express des États concernés.

Quant à la sélection du Secrétaire général, il faut trouver une voie médiane entre le souhait de l'Assemblée générale d'avoir un plus grand rôle et les conditions requises par l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. Nous ne devons pas oublier que ceux qui effectuent la nomination doivent, en fin de compte,

être sûrs que les actions de la personne concernée rejauront sur cette organisation.

Pour ce qui est du renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous avons pris note avec intérêt, Monsieur le Président, des recommandations formulées par votre prédécesseur, M. Ali Abdussalam Treki. Il serait bon que ces questions soient examinées par un groupe composé des Présidents sortant, en exercice et futur de l'Assemblée générale. Quoi qu'il en soit, le Président du principal organe de l'ONU ne doit pas être handicapé par une insuffisance de ressources budgétaires et humaines. En même temps, le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale ne doit pas trop limiter la flexibilité au niveau de la sélection du personnel par le futur Président de l'Assemblée générale.

Enfin, je voudrais rappeler que la revitalisation de l'Assemblée générale doit être une priorité de premier ordre pour les membres de l'Assemblée en général et pour les pays en développement, dont le mien, en particulier. Nous sommes convaincus qu'une relation équilibrée entre les divers organes de l'ONU nous permettra de dépasser nos différends procéduraux et de nous attaquer aux questions frustrantes qui affligent l'humanité, à savoir la paix et la sécurité, le désarmement, le développement, la réduction de la pauvreté, le contrôle des maladies, les changements climatiques et les nombreux autres problèmes qui pèsent sur le monde aujourd'hui et qui nous portent à croire que rien ne changera jamais.

**M<sup>me</sup> Morgan Sotomayor** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique accueille avec satisfaction le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/64/903) et apprécie l'excellent travail réalisé par les cofacilitateurs, les Représentants permanents, M<sup>me</sup> Sandra Štiglic de la Slovénie, et M. Jorge Argüello de l'Argentine. De même, ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 64/301 au mois de septembre, par laquelle nous avons mis en place le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Nous félicitons M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, pour leur nomination aux postes de cofacilitateurs pour la présente session.

Le Mexique accorde une attention particulière au renforcement de l'Assemblée générale, organe universel par excellence et forum principal d'adoption des normes internationales. Il est certain que la revitalisation et le renforcement de cet organe exigent la volonté politique des États Membres qui doivent également s'engager à produire à court terme des résultats conséquents. Ma délégation note que des progrès ont été réalisés en la matière, mais il est préoccupant de constater que des questions importantes ne sont toujours pas réglées en matière de revitalisation et de renforcement de l'Assemblée générale. L'importante contribution, apportée par les cofacilitateurs dans leur rapport (A/63/959) sur l'état de mise en œuvre des résolutions prises dans ce domaine, n'a pas du tout été mise à profit. À cet égard, nous appuyons l'initiative de procéder à un examen général de l'inventaire afin d'identifier, premièrement, les dispositions qui ont été appliquées pour ce qui est de la revitalisation de l'Assemblée générale, et deuxièmement, les dispositions qui attendent d'être mises en œuvre, et les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été, afin de ne pas avoir à reporter à plus tard les mesures à prendre pour renforcer le rôle de cet important organe de l'ONU.

Le Mexique estime qu'il est nécessaire que le programme de l'Assemblée générale reflète les priorités de la communauté internationale. La rationalisation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale faciliterait la répartition plus efficace de la charge de travail, tant en plénière que dans les grandes commissions. Cet objectif ne peut être atteint que s'il rallie l'accord de l'ensemble de l'Assemblée générale, car il faut que chaque État Membre se dise prêt à réduire comme il se doit le nombre de questions examinées dans cette instance.

Nous réitérons notre avis, à savoir que l'une des formules les plus réalisables pour la concrétisation de cet objectif consisterait à examiner ces points de l'ordre du jour tous les deux ou trois ans, et il serait très avantageux de poursuivre cet exercice. Bien entendu, cette approche dépendrait également de la volonté de l'ensemble des membres.

Il importe aussi de continuer à analyser les propositions innovantes afin d'améliorer la méthode de vote manuel à l'Organisation afin d'assurer que le processus soit toujours fiable et crédible et que le vote reste confidentiel. Un autre point sur lequel nous devons continuer à travailler afin d'avancer de manière

concrète et décisive est la relation de l'Assemblée générale avec les autres organes principaux de l'ONU. Il faut également établir une interaction et une coordination plus actives et plus efficaces entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, surtout dans les domaines qui touchent à la paix et à la sécurité internationales.

S'agissant de la sélection et de la nomination du Secrétaire général, ma délégation pense que cette procédure doit être plus ouverte et plus transparente et qu'elle doit se faire avec la participation pleine et active des États Membres. Il faut cependant bien reconnaître qu'en réalité, c'est le Conseil de sécurité qui a le pouvoir de prendre la décision importante de choisir un candidat pour ce poste et que l'Assemblée générale ne fait qu'entériner cette décision. Conformément à l'Article 97 de la Charte et aux résolutions pertinentes adoptées en la matière, la nomination du Secrétaire général relève de l'Assemblée générale, qui ne prend cette décision qu'après avoir écouté la recommandation du Conseil de sécurité.

Pour pouvoir s'acquitter de cette tâche, l'Assemblée générale doit avoir une connaissance approfondie de tous les candidats, de leur expérience professionnelle, de leur expertise, de leur attachement à l'Organisation et de leur vision de ce qu'elle représente. Mais hélas, cela n'a pas été le cas. Au paragraphe 14 de la résolution 64/301, l'Assemblée générale réaffirme qu'elle est déterminée, dans le cadre du Groupe de travail spécial, pendant la soixante-cinquième session, à continuer d'examiner, conformément aux dispositions de l'Article 97 de la Charte, la revitalisation de son rôle dans la sélection et la nomination du Secrétaire général. Le Mexique estime qu'il importe de réaliser des progrès rapides, nets et tangibles en la matière, ce qui est l'une des raisons principales pour lesquelles le Groupe de travail spécial a été créé.

Ma délégation est prête à continuer de collaborer dans le cadre du Groupe de travail spécial pour la revitalisation de l'Assemblée générale, afin de mener une réflexion approfondie sur les éléments susceptibles de renforcer l'organe le plus représentatif et universel dont nous, États Membres, disposons. Un dialogue plus vaste et plus constructif sera ainsi favorisé, ce qui permettra à l'Organisation de faire face avec davantage d'efficacité et de légitimité aux défis mondiaux

auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée.

**M. Simanjuntak** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom du Représentant permanent de l'Indonésie, l'Ambassadeur Hasan Kleib.

Le débat d'aujourd'hui est pertinent et s'inscrit dans la logique du thème de la présente session, à savoir « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », auquel ma délégation souscrit.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Ambassadeur de l'Algérie, en qualité de coordinateur du Mouvement des pays non alignés sur cette question, et par l'Ambassadeur du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'Indonésie voudrait saluer la nomination récente de l'Ambassadeur Dalius Čekuolis de la Lituanie et de l'Ambassadeur Camillo Gonsalves de Saint-Vincent-et-les Grenadines en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session. Nous les félicitons et sommes pleinement disposés à leur apporter notre appui dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Nos efforts pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale durent depuis plus de deux décennies. Nous devrions faire fond sur les acquis obtenus et sur les compromis constructifs que nous avons faits pour parvenir à un consensus sur les nombreuses questions liées à la revitalisation de l'Assemblée qui souvent se recourent.

À cet égard, nous voudrions féliciter les précédents cofacilitateurs du Groupe de travail spécial, à savoir les Représentants permanents de l'Argentine et de la Slovaquie, pour avoir dirigé avec compétence le processus dynamique du Groupe de travail qui a abouti à l'adoption de la résolution 64/301. Ce résultat témoigne de la volonté des États Membres de continuer à mettre en relief l'importance du processus de réforme de l'Assemblée générale, organe principal de l'ONU absolument essentiel. La résolution met l'accent sur les éléments qui sont importants pour faire avancer les travaux du Groupe de travail spécial à la présente session. Nous devrions axer notre attention sur ces éléments au cours de la présente session.

Premièrement, il est capital de mener à bien le mandat du Groupe de travail, qui est notamment d'entreprendre un examen d'ensemble du tableau

récapitulatif contenu dans l'annexe au rapport du Groupe de travail spécial soumis à la soixante-troisième session de l'Assemblée (A/63/959). Les tableaux d'exécution joints aux rapports annuels se sont avérés des outils très précieux, dont nous devrions continuer à nous servir. Nous devrions également continuer de nous employer à traduire dans les faits les nombreuses résolutions et décisions adoptées sur la question de la revitalisation de l'Assemblée.

Deuxièmement, le Groupe de travail a pour mandat de recenser d'autres moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée et d'améliorer son efficacité et son efficience, notamment en faisant fond sur les résolutions précédentes et en évaluant l'état de leur mise en œuvre. Il faut veiller à ce que toutes les résolutions adoptées en la matière soient mises en œuvre. Lorsqu'elles ne le sont pas, le Groupe de travail devrait identifier les lacunes ayant conduit à cette situation, en vue de trouver les voies et moyens d'éliminer les difficultés et les obstacles qui entravent leur application.

Troisièmement, l'Indonésie accueille favorablement l'esprit positif de la résolution, qui prie le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, des propositions tendant à revoir les crédits accordés au Bureau du Président de l'Assemblée générale, conformément aux procédures existantes. Cette requête s'inscrit dans la droite ligne des efforts visant à renforcer la mémoire institutionnelle et le rôle du Bureau du Président par l'allocation de ressources distinctes spécialement affectées à cette fin.

Quatrièmement, le rapport souligne l'importance d'établir un équilibre entre les organes principaux de l'ONU, en particulier entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Il indique également que le débat sur les relations entre ces deux organes peut être mené dans le contexte des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité organisées dans le cadre de séances plénières informelles de l'Assemblée générale. Étant donné que la question des relations entre ces deux importants organes est considérée comme l'une des questions clefs du débat sur la réforme du Conseil de sécurité, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pourrait se concentrer sur d'autres questions importantes dont il est saisi.

Enfin, le rapport aborde la question de la nomination du Secrétaire général. Nous estimons que l'Assemblée joue un rôle central pour garantir que le processus de sélection est transparent, participatif et ouvert aux consultations avec l'ensemble des États Membres. S'il est vrai que le processus de sélection actuel a permis de nommer d'excellents secrétaires généraux, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit parfait. Des améliorations sont toujours possibles quand il s'agit de mettre en œuvre les principes démocratiques. Sans porter préjudice à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, nous estimons nous aussi qu'il est nécessaire que les candidats aient des échanges de fond avec l'Assemblée, qui doit continuer de tenir dûment compte du roulement régional.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous assurer que, pour sa part, l'Indonésie est résolue à continuer à collaborer de façon constructive avec toutes les délégations à notre effort collectif pour renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

**M. Loulichki** (Maroc) : Ma délégation voudrait tout d'abord saluer les efforts déployés par M. Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine et M<sup>me</sup> Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour féliciter leurs successeurs, l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie, et l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat d'aujourd'hui occupe une place prépondérante dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il s'articule notamment autour de grands enjeux qui nous préoccupent, à savoir l'équilibre entre les organes de l'ONU, le rôle, la responsabilité et l'efficacité de l'Assemblée générale dans le cadre de ses missions fondamentales, et la modernisation de ses méthodes de travail.

L'Assemblée générale occupe une place centrale en tant que principal organe de délibération chargé notamment de fixer les orientations de l'Organisation, de développer la coopération internationale en matière économique, sociale, culturelle et éducative, d'établir

des normes et de codifier le droit international. Au cours de ces 20 dernières années, l'Assemblée a adopté diverses mesures pour renforcer son rôle et son autorité ainsi que ceux de son président, et nous nous en félicitons.

L'Assemblée générale s'est appliquée également à recentrer ses travaux afin de mieux répondre aux défis actuels et futurs auxquels elle est confrontée, à savoir renforcer la paix et la sécurité internationales, combattre le phénomène du terrorisme, renforcer les moyens de prévention et de lutte contre la recrudescence des crises et prévenir la détérioration de notre environnement et de notre biodiversité. Les résolutions adoptées jusqu'à présent par l'Assemblée générale ont permis de réaliser quelques progrès sur le chemin de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Cependant, beaucoup reste encore à faire.

Améliorer les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions, renforcer le rôle et la mémoire institutionnelle du Bureau, consolider le rôle et l'autorité du Président et rationaliser davantage l'ordre du jour de l'Assemblée générale sont autant d'objectifs stratégiques sur lesquels il importe de continuer à travailler afin de faire du principal organe délibérant un organe fort, crédible, efficace et capable d'être à la hauteur des nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce chantier doit être, bien sûr, mené dans le respect des dispositions de la Charte et de l'équilibre établi entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en tant que principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si le renforcement du rôle et de l'impact de l'Assemblée générale passe par des mesures structurelles et organisationnelles, il requiert aussi la mise en œuvre effective des décisions de ses sommets et sessions spéciales, à commencer par celles concernant les objectifs du Millénaire et le Moyen-Orient.

Un plus grand effort de rationalisation doit également être engagé afin de pallier les carences, d'éviter les redondances et de renforcer l'efficacité de l'Assemblée générale tout en gardant à l'esprit la nécessité de minimiser le fardeau financier sur les pays en développement. Ma délégation reste convaincue que sous votre leadership, que vous avez placé, Monsieur le Président, sous le signe de la bonne gouvernance internationale, les États Membres continueront à déployer davantage d'efforts pour faire avancer ce processus de revitalisation.

Nous ne devrions pas perdre de vue qu'à travers la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, la communauté internationale ambitionne de rétablir et de renforcer la confiance dans le multilatéralisme, seul cadre susceptible d'assurer une prise en charge sans exclusive, différenciée et équilibrée des intérêts et des aspirations légitimes de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Salsabili** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'accorder l'attention nécessaire à la question ancienne et importante de la revitalisation de l'Assemblée générale en en faisant l'axe central du programme de travail de l'Assemblée à sa soixante-cinquième session.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais toutefois revenir plus en détail sur quelques points. Le fait qu'un grand nombre des résolutions de l'ONU portent sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale montre clairement l'importance que l'ensemble des Membres attachent au renforcement du rôle et de l'autorité de cet organe. Nous devons donc redoubler d'efforts pour envisager les moyens concrets pour que l'Assemblée générale exerce intégralement ses fonctions et ses pouvoirs, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, le lien particulier entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité fait l'objet de débats approfondis, en particulier dans le contexte des divers efforts déployés pour réformer l'ONU depuis de nombreuses années. Bon nombre de résolutions de l'Assemblée générale ont défini certains critères permettant de préciser la nature de la relation entre ces deux organes principaux importants de l'ONU.

La Charte des Nations Unies elle-même confère des fonctions et des responsabilités importantes à ces deux organes. Cependant, nous avons constaté un empiètement progressif et continu de la part du Conseil de sécurité sur les fonctions, les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale et d'autres organes dans des domaines allant de la législation aux questions administratives en passant par les questions budgétaires. À cet égard, la création d'un groupe

d'étude pour examiner tous les aspects du problème pourrait constituer une avancée pour comprendre les préoccupations des États Membres et y répondre. Sur ce point, la pratique du Conseil de sécurité consistant à fixer des normes, à légiférer ou à établir des définitions dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence devrait particulièrement retenir l'attention. Qu'il me soit permis de rappeler le paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte, en vertu duquel l'Assemblée générale, en tant qu'unique instance universelle et représentative composée de tous les États Membres de l'ONU, assume la responsabilité du développement progressif du droit international et de sa codification.

Au cours de la session précédente, le Président de l'Assemblée générale a présenté un rapport utile sur le renforcement de la mémoire institutionnelle de son bureau. Tout en notant que cette question est étroitement liée à d'autres questions de fond à l'étude, il est remarquable et assez inquiétant que le budget du Bureau n'ait pas augmenté depuis 1998 – période pendant laquelle le budget de l'ONU a triplé. Même si toutes les contributions volontaires pour remédier à ce problème budgétaire sont les bienvenues, la nécessité de compter sur un financement prévisible et durable et de préserver l'impartialité du Bureau nous oblige à demander qu'une part plus importante du budget ordinaire soit allouée au Bureau.

Conformément à l'Article 10 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte. Dans la mesure où le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général rentre bien dans le cadre de la Charte, la question peut être évoquée et examinée à l'Assemblée comme relevant des fonctions fondamentales de cet organe.

La nomination du Secrétaire général, qui doit être approuvée par l'Assemblée générale ou avec son accord, doit être le résultat d'un processus ou d'une méthode systématique. À notre avis, dans leur grande majorité, les Membres de l'Organisation entendent résolument améliorer le processus de sélection du Secrétaire général en donnant à l'Assemblée générale un rôle plus actif et plus déterminant.

Les paragraphes 56 à 61 de la résolution 51/241 prescrivent une série de dispositions qui, si elles étaient appliquées, renforceraient le rôle de l'Assemblée



générale dans le processus de sélection du Secrétaire général. Plus particulièrement, le paragraphe 56 réaffirme la nécessité d'une plus grande transparence du processus. En fait, c'est une question essentielle pour l'ensemble de la communauté internationale, qui tient le Secrétaire général pour son plus haut représentant. Sa légitimité et sa crédibilité doivent donc reposer sur le plus large appui possible des Membres.

Enfin, en tant que volet de la réforme globale de l'ONU, la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus dynamique et constant. Nous devons rester engagés et constructifs tout au long de ce processus qui se poursuit, afin de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite tout à l'heure par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés sur les fonctions et les prérogatives que la Charte confère à l'Assemblée générale. Je tiens également à souligner la nécessité pour l'Assemblée générale de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous devrions tous travailler ensemble pour que le Conseil de sécurité cesse d'empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale et même nous employer à renforcer ce mandat.

Nous constatons malheureusement que la fin de la guerre froide a été utilisée pour justifier l'empiètement du Conseil de sécurité sur le mandat de l'Assemblée générale et pour marginaliser le rôle qu'elle peut jouer sur des questions importantes, telles la sélection du Secrétaire général, l'admission de nouveaux membres, ou les questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette situation est inacceptable compte tenu des changements de plus en plus marqués qui interviennent dans tous les domaines sur la scène internationale.

La création du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a été une bonne chose. Nous pensons qu'il devrait s'employer avant tout à trouver le moyen de faire appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et de mettre un terme à l'empiètement sur son mandat et ses fonctions. Les fonctions de l'Assemblée doivent être renforcées et élargies de manière à ce qu'elle soit le principal organe à adopter des résolutions internationales. Les résolutions de l'Assemblée générale devraient être

contraignantes pour tous les États Membres et tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, qui doit être, en fin de compte, un instrument de mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée. Les résolutions de l'Assemblée générale sont les résolutions les plus légitimes adoptées au sein du système des Nations Unies, car l'Assemblée est l'organe le plus représentatif. C'est en fait une sorte de parlement mondial et elle devrait être l'organe législatif suprême auquel tous les États se soumettent.

Les articles de la Charte qui limitent les fonctions de l'Assemblée générale devraient être modifiés pour que l'Assemblée ne soit plus l'otage des décisions prises par le Conseil de sécurité sur certaines questions. On ne saurait permettre que se prolonge une situation où la volonté de 192 États est soumise aux décisions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. C'est là la seule façon de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, la Libye qui a eu l'honneur de présider la précédente session de l'Assemblée générale estime qu'il est urgent et nécessaire d'appuyer le Bureau du Président de l'Assemblée générale, tant sur le plan des ressources humaines que sur celui des ressources financières. Compte tenu des diverses obligations financières créées ces dernières années, les ressources actuelles ne suffisent pas pour financer les activités du Bureau. L'État qui assure la présidence de l'Assemblée générale se voit donc obligé de financer lui-même les activités de l'Assemblée générale. Bref, nous devrions accroître les ressources humaines et financières allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela se félicite que l'Ambassadeur Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et l'Ambassadeur Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la République de Lituanie, aient été nommés Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Je tiens dans le même temps à saluer le travail accompli par l'Ambassadrice Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie, et par l'Ambassadeur Jorge Arguëllo, Représentant permanent de l'Argentine, en

tant que cofacilitateurs du Groupe de travail pendant la soixante-quatrième session.

La session précédente a démontré la validité et l'importance des questions à l'ordre du jour du Groupe de travail. La sélection et la nomination du Secrétaire général, le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, les questions budgétaires, la relation entre l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU et l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée sont autant de questions qui doivent être abordées de manière globale sur lesquelles le Groupe de travail continuera de se pencher durant cette soixante-cinquième session.

La sélection et la nomination du Secrétaire général est une question clef pour la revitalisation de l'Assemblée générale. Quelques propositions ont été avancées sur ce point pendant la session précédente. Ma délégation tient à souligner la responsabilité qui revient à l'Assemblée générale à cet égard. Le Venezuela estime que le monopole exercé par le Conseil de sécurité sur l'élection du Secrétaire général est antidémocratique et ne permet pas à l'Assemblée générale d'intervenir réellement dans la décision qui est prise. Le processus de sélection doit être inclusif, transparent et garantir à chaque étape la participation de l'Assemblée générale.

Ma délégation tient aussi à réaffirmer qu'il est impératif que le Secrétariat agisse conformément aux dispositions de la Charte et au Règlement intérieur de l'Assemblée et sur la base de ce que les États Membres ont convenu et adopté. On garantira ainsi la crédibilité et la légitimité de l'Organisation mais aussi du Secrétaire général dans l'exercice de leurs attributions respectives.

Au sein du Groupe de travail, certains ont à multiples reprises souligné qu'il fallait mettre un terme à la tendance pernicieuse du Conseil de sécurité d'empiéter sur des questions qui relèvent uniquement de la compétence de l'Assemblée générale, ce qui a pour résultat d'affaiblir le rôle de l'Assemblée par rapport au Conseil. Tous les événements dans le monde ne constituent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales et le Conseil de sécurité ne peut pas tout gérer et contrôler. Des points de vue faussés aboutissent à des solutions faussées. Seule l'Assemblée générale peut aborder de manière globale des situations qui nécessitent bien plus que des réponses totalement déconnectées de la réalité sur le terrain.

Le renforcement de l'Assemblée générale signifie qu'elle doit pleinement exercer les pouvoirs que lui confèrent les Articles 10 à 14 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. La République bolivarienne du Venezuela se félicite des avancées réalisées avec l'adoption, en septembre de l'année dernière, de la résolution 64/301. Nous sommes favorables à ce que le Groupe de travail approfondisse ses travaux, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre des résolutions qui sont adoptées. Nous ne pourrions prendre des décisions efficaces que si nous analysons les véritables raisons pour lesquelles la mise en œuvre des résolutions a été entravée et si les responsables de cette absence d'application s'acquittent de leurs responsabilités et obligations de véritablement renforcer l'Assemblée générale.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son plein appui au Président et aux deux cofacilitateurs et sa volonté de travailler en coopération avec eux.

**M. Feleke** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale » étant le thème de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, ma délégation saisit cette occasion pour insister de nouveau sur la nécessité de revitaliser le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale dans le règlement des problèmes multidimensionnels auxquels la communauté mondiale est aujourd'hui confrontée. À cet égard, l'Éthiopie est totalement favorable à ce que le rôle central de l'ONU soit renforcé de façon rapide et appropriée et elle appuie, Monsieur le Président, les priorités fixées pour la présente session placée sous votre présidence.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Éthiopie est convaincue que les États Membres ont la volonté et le désir communs de revitaliser l'Assemblée générale afin qu'elle puisse assumer, comme il se doit, sa responsabilité légitime en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Il est urgent et capital de renforcer le rôle de l'Assemblée générale si nous voulons que notre Organisation s'attaque aux problèmes mondiaux que sont la pauvreté, les changements climatiques, les

conflits et autres préoccupations urgentes qui se posent à la communauté internationale.

Nous pensons également que le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'établissement de normes à l'échelle du système des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, doivent être préservés et renforcés. À cet égard, l'empiètement de plus en plus important du Conseil de sécurité sur des questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale inquiète de nombreux États, y compris le mien. Il est évident que cette tendance indésirable de la part du Conseil de sécurité résulte de la redéfinition graduelle de la nature et de la portée des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il est grand temps d'inverser cette tendance et de redonner à l'Assemblée générale la place qui est la sienne afin qu'elle puisse examiner les questions qui relèvent de sa compétence.

En outre, le rôle de l'Assemblée générale dans le processus de sélection du Secrétaire général ne correspond pas au statut de l'Assemblée générale. Nous sommes nombreux à penser que ce processus ne permet pas vraiment à la majorité des États Membres de se prononcer sur le choix du Secrétaire général. Ma délégation estime donc qu'il est opportun et approprié de procéder à un examen complet du rôle de l'Assemblée dans ce processus.

La question de la revitalisation de l'Assemblée générale revêtant une dimension politique, l'engagement de tous les États Membres et, surtout, la manifestation d'une volonté politique aux plus hauts niveaux sont absolument essentiels pour atteindre dans les meilleurs délais l'objectif que nous poursuivons. À cet égard, pour accomplir de réels progrès dans le processus de revitalisation de l'Assemblée, il convient d'axer l'attention sur des questions urgentes et spécifiques, et de procéder à une évaluation de l'état de mise en œuvre des résolutions relatives à la revitalisation déjà adoptées par l'Assemblée générale. Une autre priorité doit être de rationaliser l'ordre du

jour de l'Assemblée pour le recentrer sur les questions les plus pressantes et les plus pertinentes pour les États Membres et la communauté internationale.

Il faut continuer, durant la présente session, d'organiser des débats thématiques sur les questions d'importance internationale qui concernent l'ONU. Ma délégation estime que, pour éviter les chevauchements et la répétition des débats au sein de l'Organisation, on devrait, au moment de fixer l'ordre du jour, accorder la plus haute attention aux questions nouvelles, y compris celles liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme les États Membres l'ont déclaré à de multiples occasions, lorsque des débats thématiques aboutissent à l'adoption de résolutions, les idées avancées par les États Membres dans le cadre de ces débats doivent être dûment reflétées dans lesdites résolutions.

Enfin, ma délégation tient à souligner qu'il demeure urgent d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée pour renforcer son rôle. L'exercice effectif des fonctions et responsabilités que la Charte confère à l'Assemblée générale a une influence directe sur la pertinence et la crédibilité de cet organe. Il convient donc d'accorder l'attention nécessaire à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée.

**Le Président** : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans ce débat. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 117 et 118 de l'ordre du jour.

### **Programme de travail**

**Le Président** : J'informe les membres que l'examen du point 112 b) de l'ordre du jour, intitulé « Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix », initialement prévu lundi 13 décembre 2010, a été reporté à une date qui sera annoncée ultérieurement.

*La séance est levée à 12 h 40.*